



LA LUZERNE

EN BRETAGNE, GRAND-EST,
NORMANDIE, NOUVELLE-AQUITAINE
ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Enquête culturelle AGROLUZ+ 2021



Résultats de l'enquête
réalisée en 2021 sur la récolte 2020

www.culture-luzerne.com



PRÉFACE



CLAUDE PANNET
Président du Comité
Exécutif en Recherche
Agronomique



BAPTISTE BERT
Chargé de Mission
Agronomie & Nutrition
Animale

Cette année encore vous avez été nombreux à remplir l'enquête Agroluz+ et nous vous en remercions. La région Bourgogne-Franche-Comté a pu participer aux côtés de la Bretagne, du Grand-Est, de la Normandie, de la Nouvelle-Aquitaine et nous nous en réjouissons.

Les informations que vous nous fournissez remplissent deux fonctions principales :

— Permettre à chaque agriculteur qui remplit l'enquête de comparer son itinéraire technique et ses rendements avec les résultats issus de l'enquête. Ce qui peut donner lieu à des ajustements de pratiques (modification d'implantation ou du travail du sol, différents apports de fumure...)

— Collecter des données fiables, unifiées et anonymes qui permettent à La Coopération Agricole Luzerne de France de mieux définir et argumenter les besoins de la filière lors des dialogues avec les autorités publiques.

Vous trouverez dans ce rapport un résumé des informations consolidées que nous avons pu collecter et analyser pour l'ensemble des régions participantes. Les échantillons régionaux sont néanmoins trop faibles pour une bonne représentativité statistique à l'échelon local.

Agroluz+ donne une photographie des itinéraires techniques communément empruntés ainsi que, dans certains cas, leur impact sur les rendements. Nous constatons encore cette année une augmentation des superficies de luzerne produites et conduites en agriculture biologique. Dans cette enquête, 86 % des données sont issues de la production conventionnelle et 14 % de la production bio. Nous sommes donc en mesure de fournir des informations différenciées suivant le type de production conventionnel et bio tout au long du document.

Encore une fois nous tenons à remercier chacun des agriculteurs qui ont pris du temps pour répondre à l'enquête cette année. En les espérant encore plus nombreux l'an prochain.

L'ENQUÊTE EN QUELQUES CHIFFRES

La période enquêtée couvre la récolte 2020 et concerne les parcelles de 1ère, 2ème et 3ème année. Les rendements des semis de sol nu de printemps sont comptabilisés indépendamment. L'année des semis 2019 est prise en compte par rapport à l'implantation, au choix variétal et aux désherbages.

La zone de production enquêtée à partir de l'outil Agroluz+ couvre les secteurs de CAPDEA (10), CRISTAL UNION (51), PRODEVA (51), DESHYOUEST (35 et 53), DUREPAIRE (16), GRASASA (24), INTERVAL (70), LUZEAL (08 et 51), SUNDESHY (51), TEREOS N.A. (51), UCDV (27).

Cette synthèse comptabilise 525 parcelles pour 4496 ha. La répartition par année de production est la suivante :

1ÈRE ANNÉE DE PRODUCTION
200 parcelles
1564 ha

2ÈME ANNÉE DE PRODUCTION
164 parcelles
1519 ha

3ÈME ANNÉE DE PRODUCTION
161 parcelles
1413 ha

Grand-Est			
Entreprises	A1	A2	A3
TEREOS N.A*	10,8 T 90 ha	13,6 T 118 ha	14,8 T 133 ha
CAPDEA	8,5 T 230 ha	10,5 T 257 ha	12 T 244 ha
LUZEAL 08	7,6 T 178 ha	10,9 T 175 ha	11 T 203 ha
LUZEAL 51	6,7 T 210 ha	10,9 T 293 ha	11 T 173 ha
SUNDESHY	7,4 T 503 ha	10,8 T 365 ha	11,1 T 366 ha
PRODEVA	11,2 T 22,9 ha	11,2 T 38 ha	9,7 T 52 ha

*
10,8 T
Rendement moyen en t de MS/ha
(90 ha)
surface concernée

Normandie			
Entreprises	A1	A2	A3
UCDV	11,3 T 69 ha	13,2 T 33 ha	12 T ha

Bretagne

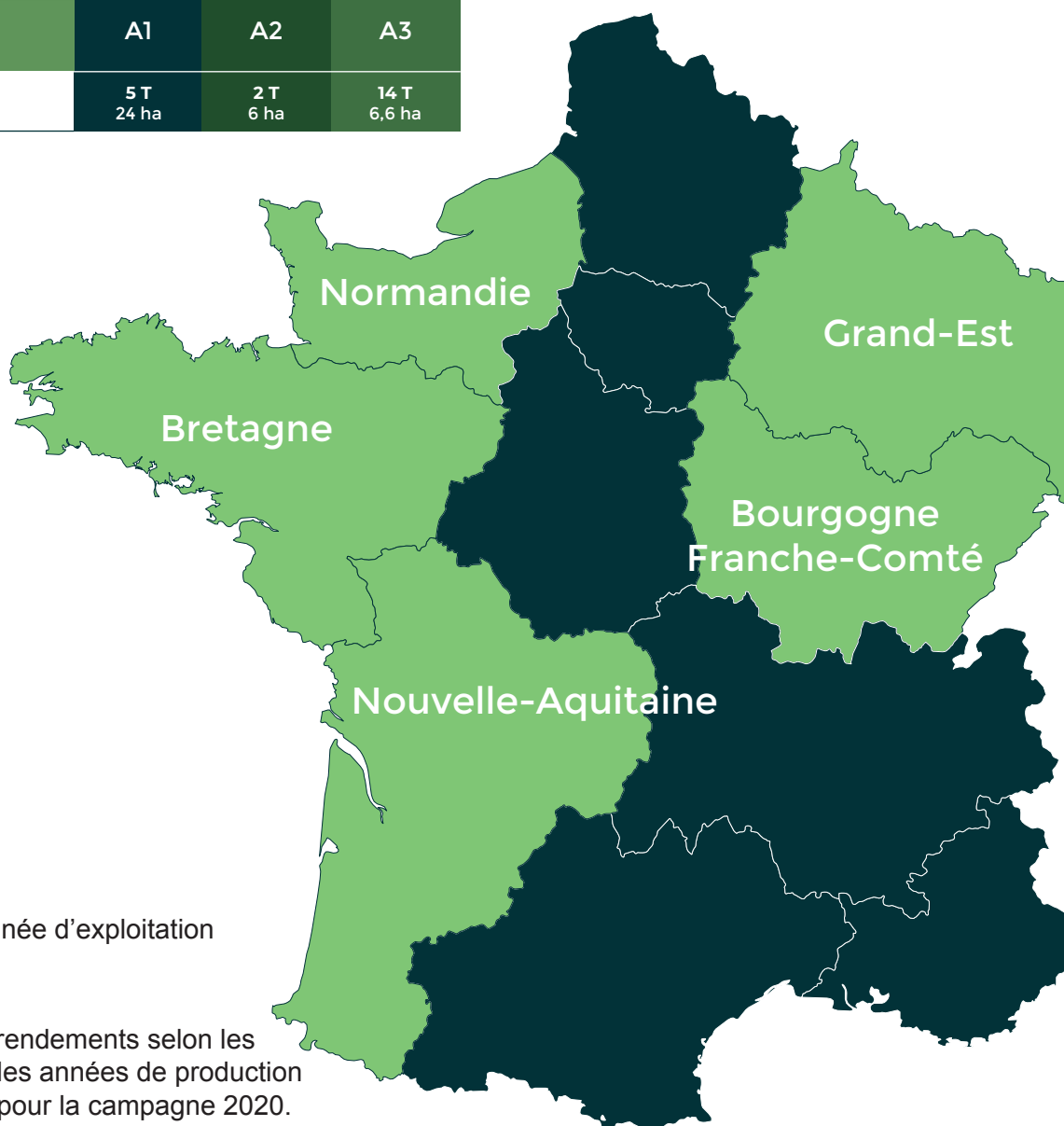
Entreprises	A1	A2	A3
DESHYOUEST	9,7 T 14 ha	-	-

Nouvelle-Aquitaine

Entreprises	A1	A2	A3
DUREPAIRE	4,8 T 43 ha	4,1 T 95 ha	7,5 T 107 ha
GRASASA	5,9 T 66 ha	7,1 T 49 ha	5 T 113 ha

Bourgogne Franche-Comté

Entreprises	A1	A2	A3
INTERVAL	5 T 24 ha	2 T 6 ha	14 T 6,6 ha



A1, A2, A3 = Année d'exploitation

FIGURE 1

Répartition des rendements selon les coopératives et les années de production des luzernières pour la campagne 2020.

CONDITIONS DE CAMPAGNE ET PRODUCTION

Le climat de la campagne 2020 dans la Marne

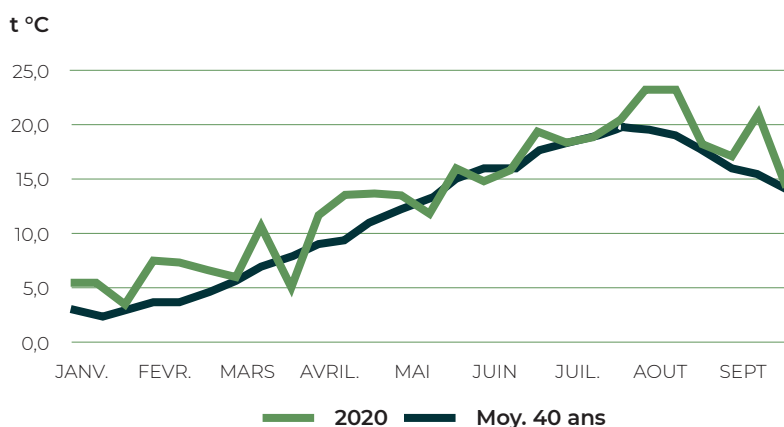
Rappel des conditions climatiques de semis 2019

La pluviométrie 2019 est très irrégulière avec un mois de mai très humide (approchant les 80 mm) alors que le mois de juillet reste sur des valeurs proches de 0.

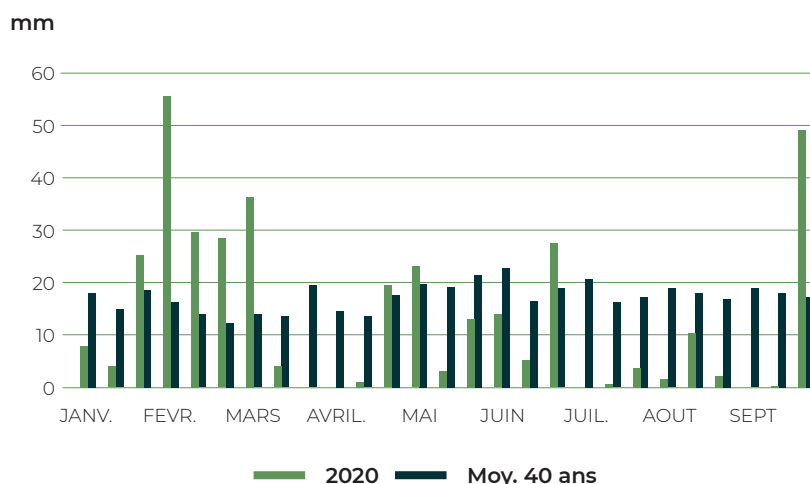
Les quelques pluies du mois d'août permettent aux jeunes semis de s'implanter tardivement. Ces implantations tardives sont à l'origine d'un développement racinaire insuffisant qui va pénaliser les luzernes dans leur production 2020.

Conditions climatiques en 2020

L'hiver est doux et le mois de février voit ses températures supérieures de 2 à 3 °C par rapport à la moyenne des 40 ans. Sur le printemps, seules 2 décades (en mars et mai) connaissent des températures inférieures à la moyenne. Les mois d'avril et août ont été particulièrement chauds.



GRAPHIQUE 1
Températures moyennes
décadaires (Vatry 2020)



GRAPHIQUE 2
Pluviométrie décadaire
(Vatry 2020)

Du 1er janvier au 10 mars la pluviométrie relevée est de 190 mm, elle sera ensuite du 10 mars au 25 septembre de 130 mm avec une pluviométrie efficace du 1er juillet au 25 septembre proche de 0.

La production 2020

Répartition des superficies conventionnelles / bio

Les surfaces de luzerne bio continuent leur développement en France.

Dans cette enquête ce sont les coopératives de CAPDEA, LUZEAL, GRASASA et DUREPAIRE qui représentent le plus de parcelles engagées dans une démarche de certification bio. Notons que d'autres coopératives non représentées ici valorisent des superficies importantes en bio.

	Moyenne en ha	Surface enquêtée (ha)
Surface parcellaire conventionnelle	8.6	3739
Surface parcellaire bio	9.2	631

La production par année d'exploitation

La production moyenne toutes années confondues en 2020 est de 9.6 tonnes de Matière Sèche par hectare. Ce niveau de production est le plus faible enregistré dans l'historique des résultats depuis 1977.

La production des jeunes luzernes est fortement impactée par les mauvaises implantations 2019 et la sécheresse 2020. Les luzernes de 2^{ème} année subissent une deuxième année consécutive de sécheresse, qui se traduit également sur leur production inférieure au niveau habituel.

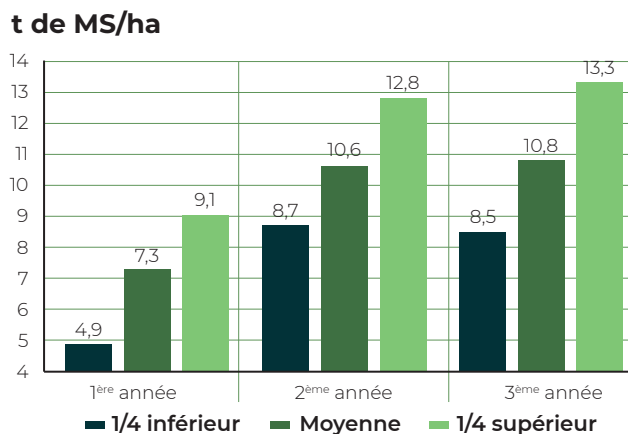
Seules les luzernes en 3^{ème} année fournissent un niveau de production acceptable par rapport aux conditions climatiques 2020.

Les écarts de rendements moyens du 1/4 inférieur et ceux du 1/4 supérieur restent conséquents avec 4 tonnes de MS/ha en 1^{ère} et 2^e année et presque 5 tonnes de MS/ha en 3^e année. La réserve hydrique des sols a accentué le phénomène de variabilité de production entre parcelles.

GRAPHIQUE 3

Rendement par quartile* en fonction de l'ancienneté des parcelle

*Un quartile correspond à 25% de la production



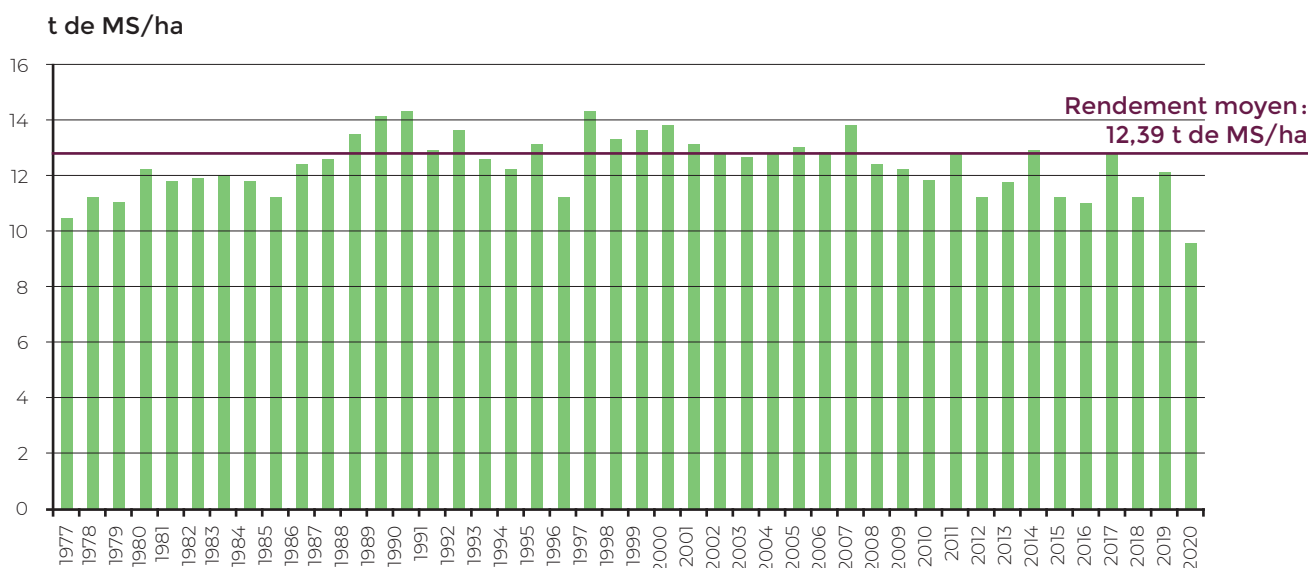
Comparatif des rendements bio / conventionnels

Les données de l'enquête, toutes années confondues indiquent une production inférieure en moyenne de 2.2 t de MS/ha en bio par rapport au conventionnel. Ce différentiel est plus important en 2020 qu'en 2019 où il était de 1.4 t de MS/ha.

	Rendement moyen en t/ha	Nombre de parcelles (N)
Rendement t/ha en conventionnel	9,6	N=433
Rendement t/ha en bio	7,4	N=70

Evolution des rendements

L'évolution des rendements de la luzerne depuis une dizaine d'années est à rapprocher de la baisse de la pluviométrie mensuelle assurée et en général, de la pluviométrie estivale, modifications qui semblent se pérenniser.



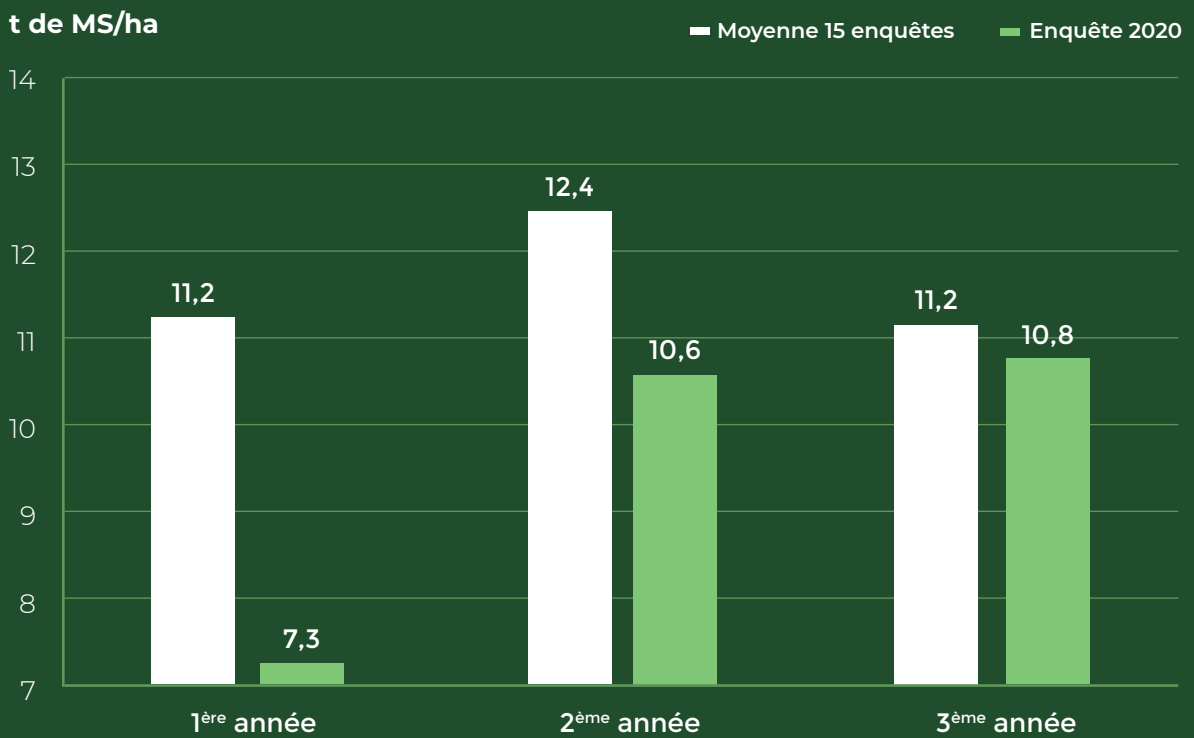
La production par année d'exploitation

En 2020, la production des premières années est inférieure de 4 t de MS/ha à la moyenne sur 15 ans. En effet dès les semis 2019, ces parcelles ont été handicapées par des levées tardives et se retrouvent en 2020, mal enracinées et sensibles à la sécheresse estivale. Les parcelles en 2e année sont également pénalisées avec une perte de 1.8 t de MS/ha par rapport à la moyenne des 15 enquêtes. Seules les 3e années maintiennent leur niveau de production.

GRAPHIQUE 4
Rendements moyens
annuels des luzernes
de 1977 à 2020 en
Champagne-Ardenne



GRAPHIQUE 5
Rendement suivant l'année
de production (A1, A2, A3)



VARIÉTÉS

Ensemencements 2019

Les données changent peu entre les semis 2018 et 2019. Artémis représente un tiers des ensemencements. Artémis, Sibémol et Mezzo représentent 63% des parcelles ensemencées. Le choix variétal étant large, la part « autres variétés » représente 21% des semis mais les variétés qui la composent ne dépassent pas individuellement 3% des parcelles.

Rendements par variété

Les rendements de 2e année sont relativement homogènes, il existe peu d'écarts entre les variétés.

Il est à noter que la répartition géographique variétale peut jouer sur le potentiel de certaines variétés. Exemple: la variété Milky Max est présente pour 60% des parcelles dans des secteurs où la disponibilité en eau est moins importante.

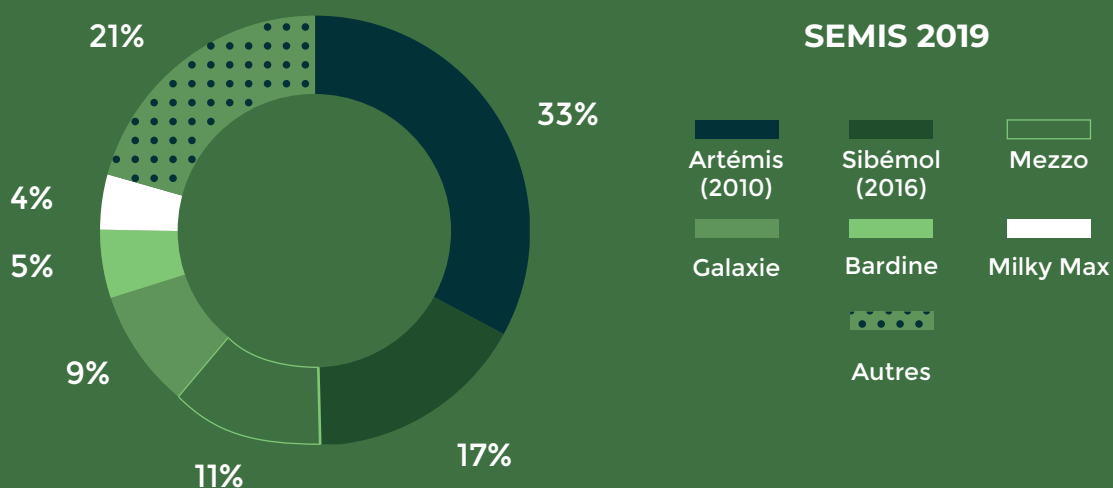
Les écarts importants en 1ère année s'expliquent principalement par le nombre de parcelles par variété, par l'itinéraire technique d'implantation et la localisation de la parcelle.

Intervalle entre 2 luzernes et rendement 1ère année

Nous constatons à chaque enquête que l'allongement de l'intervalle entre 2 luzernes améliore le niveau de production de ces dernières. L'hypothèse la plus probable est une moindre pression parasitaire (nématodes *Ditylenchus Dipsaci* et rhizoctone violet en majorité). La dernière classe (+ de 10 ans) est représentée par 110 parcelles alors que les trois premières sont représentées respectivement par 12, 29 et 21 parcelles.

GRAPHIQUE 6

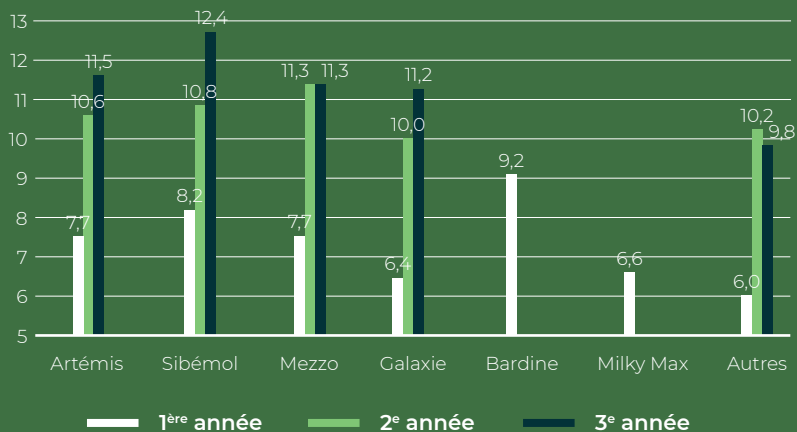
Principales variétés ensemencées en 2019 (% de parcelles, n=191 parcelles)



GRAPHIQUE 7

Répartition des rendements 2019 suivant la variété

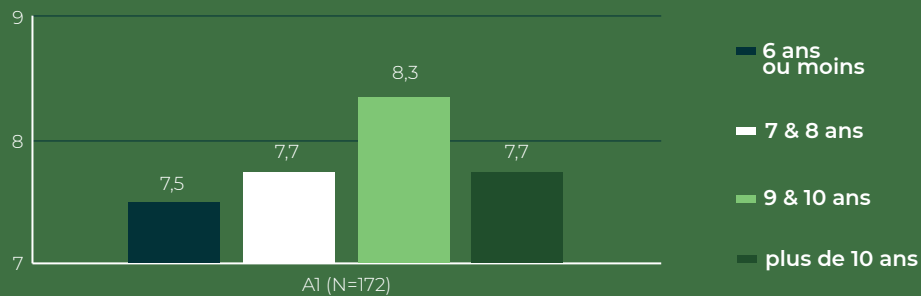
t de MS/ha



GRAPHIQUE 8

Rendement première année suivant l'intervalle entre 2 luzernes

t de MS/ha



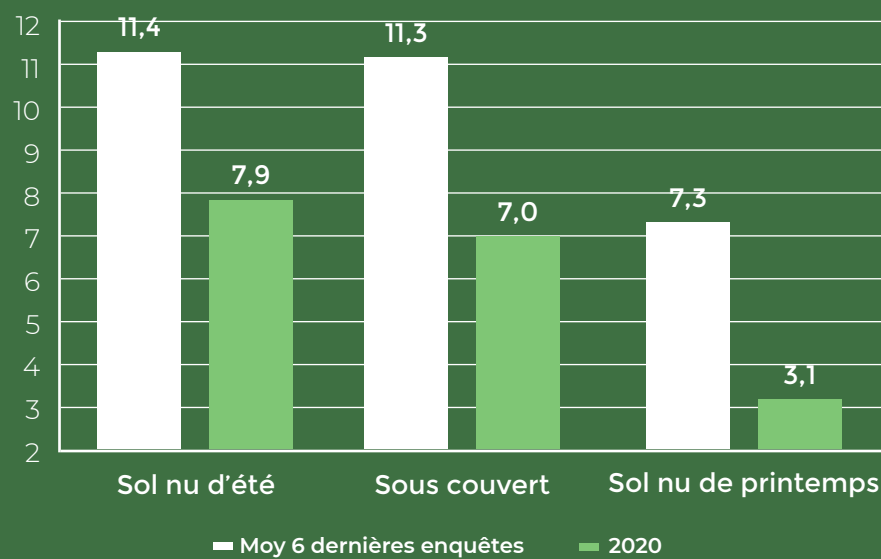
	Sol nu d'été	Sous couvert	Sol nu de printemps
Conventionnel	85	8	7
Bio	28	50	22

TABLEAU 3-1
Répartition des implantations conventionnelles/bio en % de parcelles

	Sol nu d'été	Sous couvert	Sol nu de printemps
Conventionnel	7,84	7,61	3,25
Bio	8,7	6,5	2,8

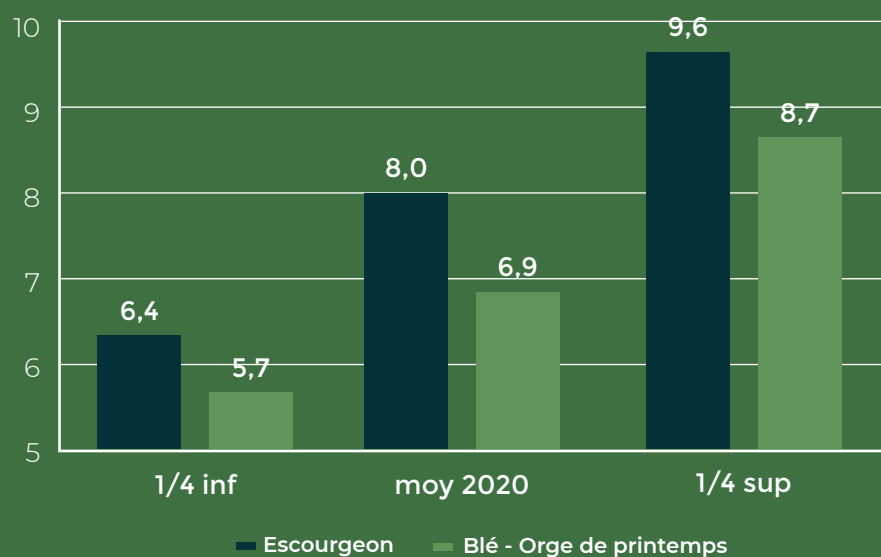
TABLEAU 3-2
Rendement des parcelles conventionnelles/bio en A1 en t de MS/ha

t de MS/ha



GRAPHIQUE 9
Rendement 1ère année suivant le type de semis

t de MS/ha



GRAPHIQUE 10
Rendement première année 2019 par quartile* suivant le précédent

*Un quartile correspond à 25% de la production

Précédent et Période de semis

En 2020, dans les pratiques conventionnelles, la part des semis d'été reste stable, les semis de printemps sur sol nu diminuent légèrement au profit des semis sous couvert.

En bio, les implantations se font plus facilement sous un couvert pour faciliter la lutte contre les adventices. Cependant ce sont les implantations en terre nue d'été qui produisent le plus de matière sèche en 1^{ère} année.

Concernant le graphique 9, la production en 1^{ère} année des implantations sur sol nu de printemps est fortement pénalisée par la sécheresse printanière et estivale. Par rapport aux moyennes des 6 dernières enquêtes, la perte est de 4 tonnes de MS/ha.

Les semis d'été perdent quant à eux 3.5 t de MS/ha en 2020 par rapport à la moyenne des 6 dernières enquêtes. **A retenir que dans tous les cas de figure, l'avantage reste aux semis d'été réalisés de façon précoce.**

Le semis d'été

En année sèche, alors que la levée des luzernes derrière escourgeon est retardée, nous constatons toujours un effet « précédent, date de semis précoce » favorable au précédent escourgeon sur la productivité en année 1 (phénomène déjà constaté les années précédentes). Actuellement pour les semis d'été, l'escourgeon est le précédent pour 88% des parcelles implantées en luzerne. La date de semis la plus précoce reste la plus avantageuse.

Concernant la dose de semis, rappelons que dans toutes les enquêtes précédentes, il n'existe pas de corrélation entre la dose de semis et le rendement dès 20 kg de semences /ha. L'expérimentation menée de 2017 à 2020 va dans ce sens.

FUMURE

Les pratiques de fumure varient de façon importante suivant les régions mais également entre les conventionnels et les bios.

Toutes régions confondues,

5% des conventionnels (N=23) ne mettent aucun engrais pour un rendement de **7.9 t** de MS/ha ;

17% des bios (N=12) ne mettent aucun engrais pour un rendement de **5.9 t** de MS/ha.

Moyenne des apports toutes parcelles confondues :

P₂O₅	MgO	SO₃	K₂O
114 kg/ha	42 kg/ha	81 kg/ha	263 kg/ha

L'apport d'acide phosphorique :

Pour cette enquête, nous avons différencié au sein des parcelles en conventionnel et bio, les parcelles recevant moins de 50 kg/ha d'acide phosphorique, de 50 à 150 kg et plus de 150 kg.

Comme les années précédentes, nous constatons une réponse de la luzerne aux apports d'acide phosphorique.

TABLEAU 4

Production moyenne suivant l'apport de P₂O₅

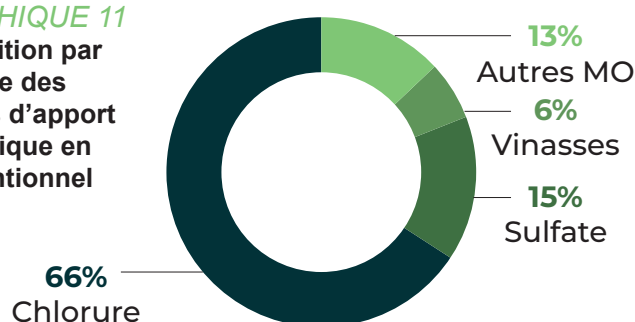
	Apport P ₂ O ₅	Production moyenne (t de MS/ha)	Nombre de parcelles	Apport moyen (en kg/ha)
Conventionnel	< 50 kg/ha	9,6	N=99	10
	50-150 kg/ha	9,7	N=252	105
	> 150 kg/ha	10,4	N=76	211
Bio	< 50 kg/ha	8,4	N=52	0
	50-150 kg/ha	10,4	N=8	94
	> 150 kg/ha	-	-	-

L'apport de potasse :

Les équilibres entre formes d'apport restent inchangés d'une année sur l'autre même si le pourcentage d'apport sous forme de matière organique a gagné 2 points à 13%.

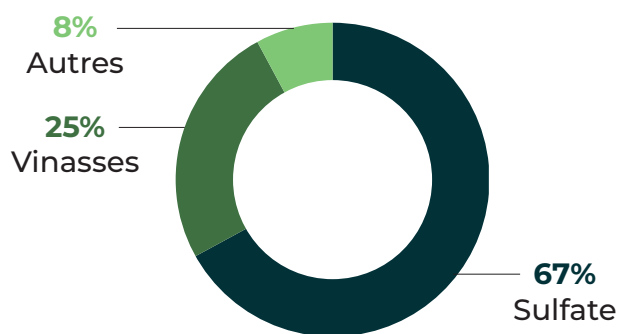
GRAPHIQUE 11

Répartition par parcelle des formes d'apport potassique en conventionnel



GRAPHIQUE 12

Répartition par parcelle des formes d'apport potassique en bio



En agriculture bio, les formes «sulfate de potasse» sont toujours les plus représentées, les apports sous forme vinasses se font principalement en zone betteravière. Les pourcentages restent inchangés d'une année sur l'autre.

La moyenne des apports de potasse pour cette enquête est de 257 kg/ha sur l'ensemble des parcelles enquêtées (conventionnel et bio), en légère baisse par rapport à 2019 (270 kg/ha). 41 parcelles n'ont pas reçu de potasse et 17 ont reçu moins de 60 kg/ha sur 510.

	Apport P ₂ O ₅	Production moyenne (t de MS/ha)	Nombre de parcelles	Apport moyen (en kg/ha)
Conventionnel + Bio	< 60 kg/ha	7,5	N=58	10
	60-200 kg/ha	7,7	N=82	142
	> 200 kg/ha	10,0	N=370	321

TABLEAU 5
Production moyenne suivant l'apport de K₂O

L'apport du couple magnésie - soufre :

La moyenne des apports de magnésie est de 42 kg/ha de MgO sachant que 112 parcelles n'en n'ont pas reçu. Dans certaines régions, la richesse de sol est telle qu'il n'est pas nécessaire d'en apporter.

Rappelons que l'apport de magnésie doit permettre d'assurer un rapport K₂O échangeable / MgO échangeable voisin de 2.

L'apport de magnésie sous forme sulfate permet également de répondre aux besoins de la luzerne en soufre. En cas de sol riche en magnésie, l'apport de soufre peut se faire sous forme sulfate de potasse ou sous forme vinasses. Pour couvrir les besoins de la plante, l'expérimentation a montré qu'il était nécessaire d'apporter entre 60 et 100 kg de SO₃ au redémarrage au printemps.

Dans l'enquête, les apports moyens sont de 54 kg de SO₃/ha (allant de 10 à 250 kg/ha)

TABLEAU 6
Production moyenne suivant l'apport de MgO et SO₃

	Dose d'apport	Production moyenne (t de MS/ha)	Nombre de parcelles
MgO Conventionnel + Bio	< 20 kg/ha	8,4	N=145
	20-40 kg/ha	8,7	N=232
	> 40 kg/ha	9,7	N=255
SO ₃ Conventionnel + Bio	< 20 kg/ha	8,5	N=132
	20-60 kg/ha	9,6	N=112
	> 60 kg/ha	-9,6	N=267

Implantation

La tendance des années précédentes est confirmée en conventionnel à savoir une diminution des pratiques du labour au profit du semis simplifié. Cette tendance se confirme dans cette dernière enquête.

L'itinéraire bio est à l'inverse des conventionnels (plus de labour et de semis direct que de semis simplifié) en % du nombre de parcelles.

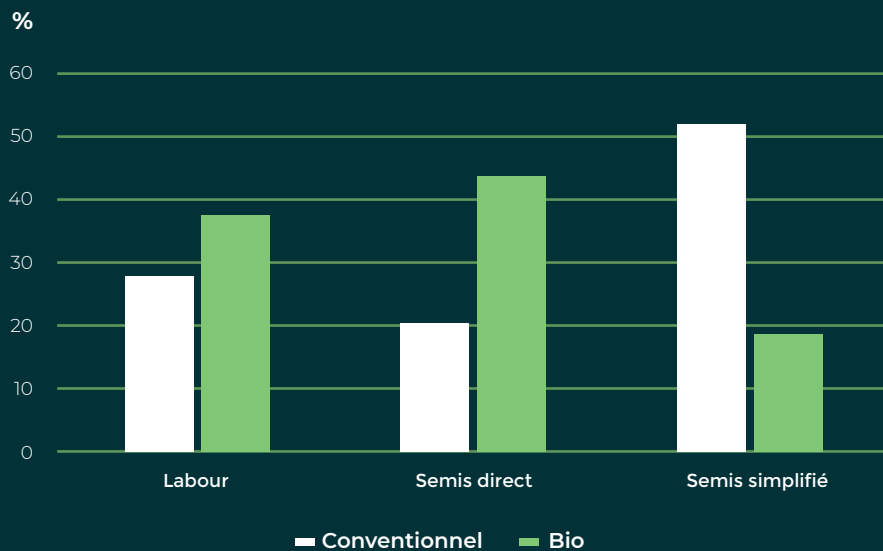
Du fait d'un nombre de parcelles insuffisantes par catégories, la présentation des rendements suivant le travail du sol regroupe les 2 pratiques (conventionnel et bio).

Comme les années précédentes la technique du labour garde un léger avantage sur les 2 autres techniques en termes de niveau de production en première année. La pratique du semis direct ne permet pas les meilleures implantations de luzerne, ce qui a des conséquences sur la productivité de la parcelle.



GRAPHIQUE 13

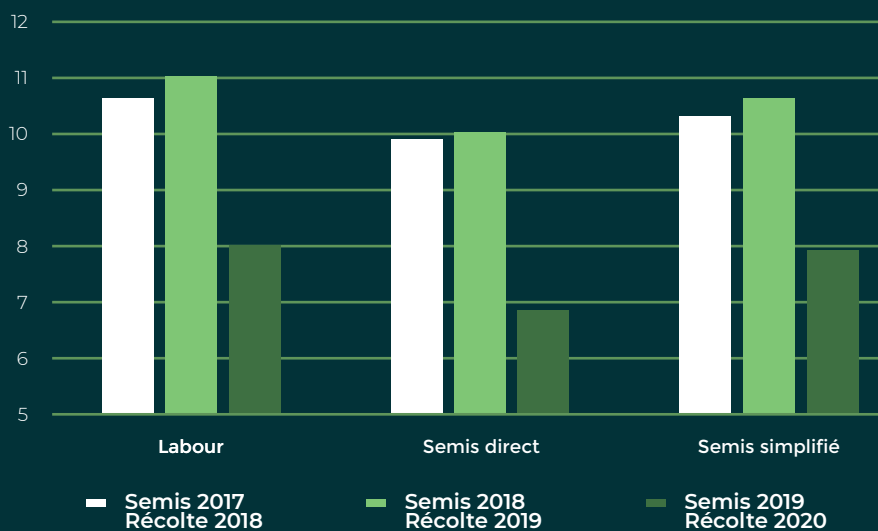
répartition en % en conventionnel/bio suivant le travail du sol.



GRAPHIQUE 14

Rendement 1ère année suivant le travail du sol.

t de MS/ha



PROTECTION PHYTOSANITAIRE

Itinéraire conventionnel

Désherbage d'implantation et 1er hiver en semis sur sol nu (158 parcelles),

Dans cette catégorie, 13% des parcelles ne reçoivent aucun dés-herbage du semis à la première coupe.

Comme les années précédentes et malgré les levées tardives, les parcelles reçoivent des programmes assez complets devant permettre d'aborder la 1ère coupe dans de bonnes conditions. L'utilisation du Kerb Flo intervient souvent dans le cadre de la lutte contre les graminées résistantes dans l'assolement.

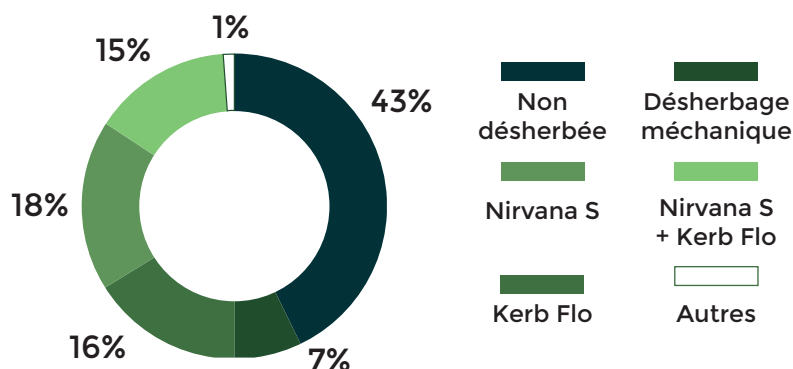
	Anti-dicotylédones de post levée	Anti-graminés post levée	Anti-dicotylédones Hiver Automne ou Printemps	Anti-graminés entrée Hiver	Anti-graminés entrée Hiver
% de parcelles traitées avec ce(s) produit(s)	59% (% Basagran SG + Lentagran ; 10% Corum + (embutone RL 400 ou Lentagran) ; 44% Embutone RL 400 seul ou associé (Basagran SG ou Lentagran))	45% (produits divers)	41% (Nirvana S)	43% (Kerb Flo)	5% (produits divers)
% parcelles non traitées avec ce(s) produit(s)	27%	42%	46%	44%	82%
13% parcelles non-dés herbées					

Désherbage 2e hiver (136 parcelles)

Les données varient peu d'une année sur l'autre. 43 % des parcelles ne sont pas dés herbées et 7% des parcelles sont dés herbées mécaniquement soit 50% des parcelles qui ne reçoivent aucun dés herbant de synthèse au 2e hiver. 36 % des parcelles reçoivent une antigraminée et 37% un antidicotylédone. La luzerne exerce une concurrence sévère sur beaucoup d'adventices. Correctement dés herbée au 1er hiver, il est plus facile de maintenir une parcelle sans adventices.

TABLEAU 7
Répartition des parcelles traitées suivant le produit et l'époque pour le dés-herbage d'implantation et au 1er hiver en sol nu d'été.

GRAPHIQUE 15
Répartition du dés herbage au 2e hiver en % de parcelles



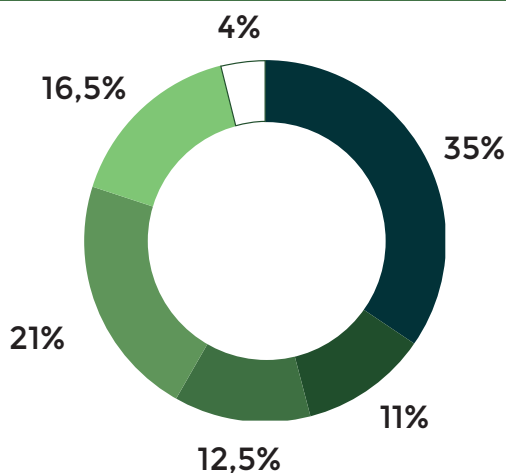
Désherbage 3e hiver (65 parcelles)

35% des parcelles ne sont pas dés herbées au 3e hiver. 11% des parcelles menées en conventionnel sont dés herbées mécaniquement.

La lutte contre les graminées (résistantes) avec le Kerb Flo concerne plus que 37% de parcelles.

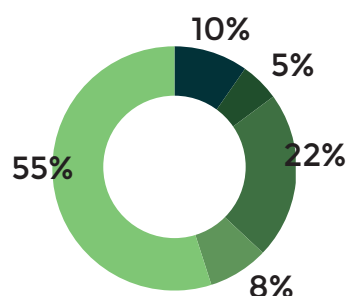
GRAPHIQUE 16

Répartition du dés herbage au 3e hiver en % de parcelles



GRAPHIQUE 17

Dés herbage mécanique en itinéraire conventionnel



Insecticide en conventionnel

Très peu de parcelles reçoivent des insecticides : 3% des parcelles à l'implantation plus particulièrement sur semis simplifié ou semis direct du fait de la présence de résidus de paille qui abritent les sitones. En année d'exploitation, seules 2% des parcelles reçoivent un insecticide.

Dés herbages mécaniques

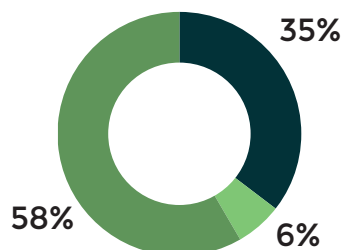
Chez les conventionnels, il est possible de mettre en place un dés herbage mécanique au 2e et 3e hiver, dès lors que les conditions climatiques le permettent.

Le passage du vibroculteur complété éventuellement par un passage de herse étrille ou de herse lourde reste l'itinéraire le plus pratiqué en conventionnel.

Itinéraire bio

GRAPHIQUE 18

Dés herbage mécanique en itinéraire bio



Les itinéraires de dés herbage mécanique semblent simplifiés en production bio avec soit de la herse étrille, soit du vibroculteur.

Il est vrai que le vibroculteur est présent dans beaucoup d'exploitations. Les conditions hivernales ne s'y prêtent pas toujours, mais dès lors que les conditions d'humidité de sol permettent le passage du matériel, le vibroculteur et la herse étrille sont des outils très bien adaptés au dés herbage mécanique des luzernes.

SPÉCIFICITÉS PAR RÉGION

Production par grandes régions

Un printemps sec associé à une évapotranspiration importante suivi d'une sécheresse estivale importante se sont traduits dans 4 des 5 régions de production par des chutes importantes de rendement en 2020. Le graphique 19 est la traduction de ces conditions climatiques dans le Grand-Est, en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté.

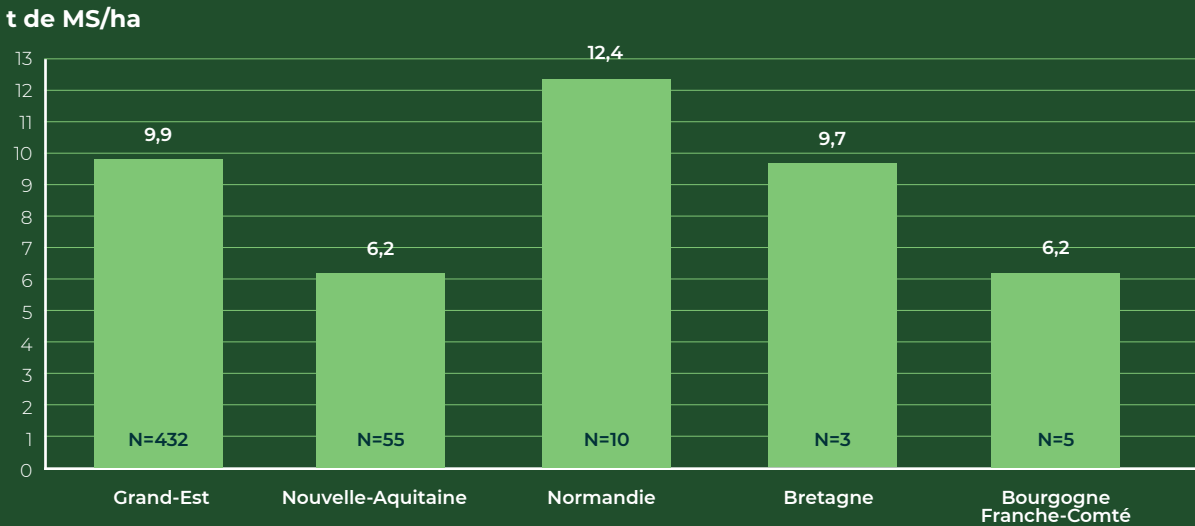
Toutes les coopératives ou presque ont vu leur production moyenne chuter en 2020 de façon conséquente du fait des conditions climatiques. Le niveau de réserve hydrique des sols durant la période estivale, la localisation de certains orages ont atténué les pertes sur quelques secteurs.

Si certaines coopératives comme UCDV en Normandie ne connaissent qu'une baisse de production moyenne de 0.5 t de MS/ha par rapport à 2019, d'autres comme SUNDESHY en Champagne voient leur production chuter de 2.5 t de MS/ha.

Le développement de la luzerne bio est plus présent dans certaines coopératives que dans d'autres. Le graphique ci-dessous est donné à titre indicatif par rapport au retour des enquêtes. Il ne représente pas toute la production du fait du nombre parfois limité de données ne permettant pas de faire apparaître certaines coopératives.

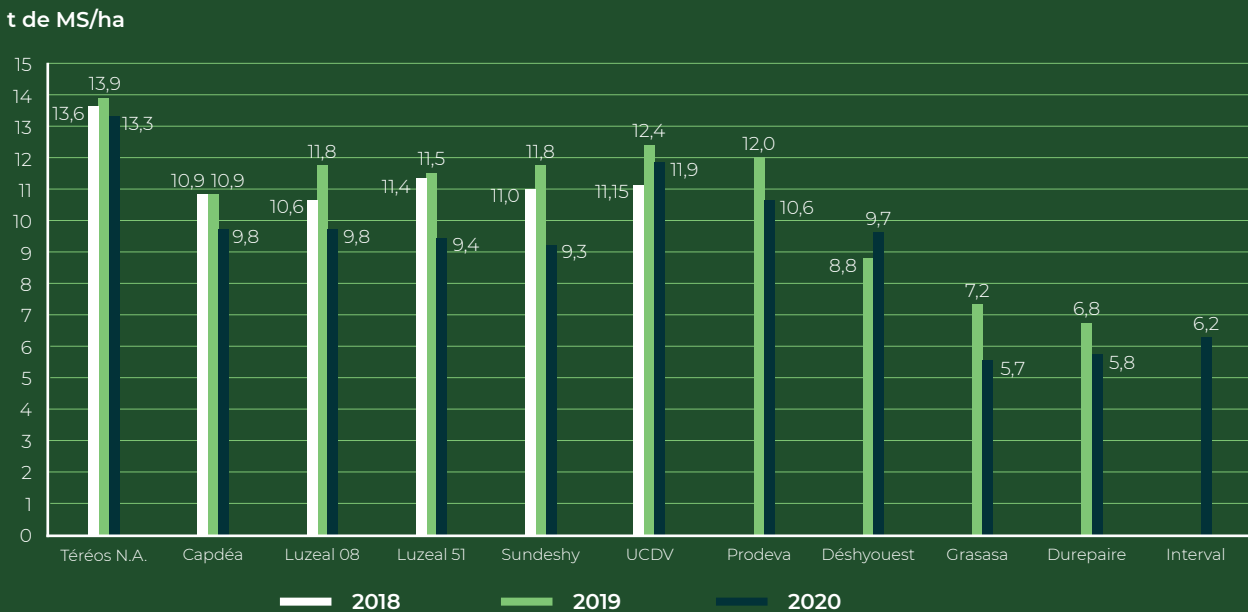
GRAPHIQUE 19

Rendement des luzernes par grandes régions en 2020



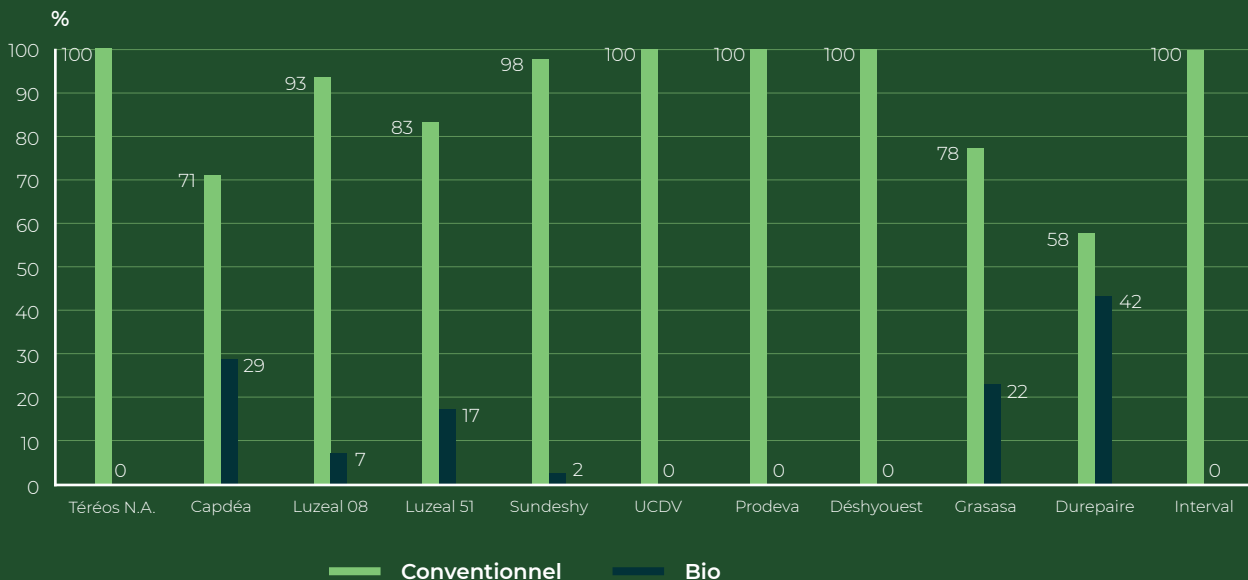
GRAPHIQUE 20

Evolution de la production par région en 2018, 2019 et 2020



GRAPHIQUE 21

Répartition de la production conventionnelle et bio par coopérative





CONCLUSION & À RETENIR

Certes, l'année 2020 s'avère décevante, du fait de la sécheresse estivale.

En Champagne, elle s'est même cumulée à celle de l'été précédent, qui avait déjà vu des difficultés d'implantation dû à un climat relativement similaire.

Pour autant, gardons à l'esprit que la luzerne est une plante méditerranéenne capable de résister à des températures importantes.

Les trois dernières années ont vu la répartition des précipitations devenir beaucoup plus aléatoires, en termes de calendrier comme de localisation. A ce jour, s'il nous faut anticiper l'hypothèse de ces années sèches comme « normales », nous ne pouvons pas conclure à leur répétitivité.

A contrario, la durée des campagnes permet à la luzerne de bénéficier d'eau à un moment ou l'autre de l'année, permettant en général au moins deux bonnes coupes.

Une culture robuste

Ces derniers étés, nous ont montré que la graine de luzerne peut passer un été dans le sol sous des grosses chaleurs et germer une fois que l'eau atteint le sol.

Les ennemis de la luzerne sont rares et d'ordinaire peu impactant dans le rendement final. Sitones, apions et autres ravageurs ne sont dangereux qu'en période de repousse printanière. Leur destruction reste d'ailleurs exceptionnelle, seules 2% des parcelles reçoivent un insecticide en année d'exploitation.

Les solutions de désherbage chimique se raréfient. La luzerne exerce cependant une concurrence forte sur de nombreuses adventices. De plus, le rythme de fauche soutenu est lui-même un moyen de venir à bout des plantes indésirables, qui de surcroît casse les cycles des adventices des autres cultures.

Des atouts agronomiques et économiques

La luzerne reste une bonne tête d'assolement autant par ces qualités de fixation d'azote atmosphérique que par son enracinement profond limitant sensiblement le lessivage des nitrates. Enfin, comme indiqué précédemment, c'est une culture qui permet de lutter contre des adventices résistantes.

En outre la luzerne est une excellente candidate au désherbage mécanique et à l'apport d'azote assimilable pour la culture suivante.

Tous ces nouveaux défis nécessitent de la réactivité de la part des producteurs. De nombreux essais d'implantation fleurissent, et les retours d'expériences de quelques pionniers devraient bénéficier à tous à l'avenir.

Rappelons, si besoin était, la place majeure de la luzerne au sein des exploitations, avec des rotations plus rentables agronomiquement et économiquement quand elles peuvent bénéficier de cette excellente tête de rotation.

LA LUZERNE S'INSCRIT FORTEMENT DANS L'AVENIR

La luzerne répond tout à fait aux contraintes existantes et orientations futures : la baisse des IFT, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de CO₂, la production de protéines végétales « made in France ».



LA COOPÉRATION AGRICOLE
LUZERNE DE FRANCE

43 rue Sedaine - CS 9111 75991
Paris Cedex 11

Tél. 01 44 17 57 00

luzernedefrance@lacoopagri.coop
www.luzernes.org



4€



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

Complexe agricole de Mont Bernard
Route de Suippes – CS 90525
51 009 Câlons-en-Champagne Cedex

Tél. 03 26 64 08 13

accueil-chalons@marne.chambagri.fr



La responsabilité du Ministère
de l'Agriculture et de l'Alimentation
ne saurait être engagée